



PRINCECRAFT



REMORQUES

**GARANTIE LIMITÉE
EXPLICITE 2018**

BIENVENUE

DANS LA FAMILLE

PRINCECRAFT

Bateaux Princecraft inc. (« Princecraft ») fournit la garantie limitée suivante à tout acheteur au détail initial d'une remorque **2018** fabriquée par REMEQ inc. et distribuée par Princecraft (« la remorque »), si celle-ci est achetée auprès d'un concessionnaire autorisé aux États-Unis et au Canada, et utilisée dans des conditions normales et à des fins non commerciales, sous réserve des recours, exclusions et limitations précisés dans la présente garantie limitée.

Garantie limitée d'un an sur les pièces et les composantes

Le concessionnaire autorisé réparera ou remplacera toute pièce ou composante de la remorque présentant un vice de matière ou de fabrication au cours de la période d'un (1) an suivant la livraison de la remorque à l'acheteur initial au détail. Cette garantie limitée d'un an sur les pièces et les composantes ne s'applique pas aux autres éléments expressément couverts ou exclus par d'autres sections de la garantie limitée explicite de Princecraft.

Garantie limitée de deux ans contre l'écaillage de la peinture ou l'apparition de rouille

Le concessionnaire autorisé réparera la remorque en cas d'écaillage ou d'apparition de rouille au cours de la période de deux (2) ans suivant la livraison de la remorque originale à l'acheteur initial au détail.

EXCLUSIONS

La garantie limitée ne couvre pas ce qui suit :

1. Remorques dont le propriétaire n'est pas l'acheteur initial au détail;
2. Courroie de treuil, ampoules électriques, système de freinage, pneus, sommier en bois et guide d'alignement;
3. Corrosion ou endommagement du fini de la peinture ou de la galvanisation imputable aux risques routiers;
4. Pannes ou défauts imputables à un accident, au vol, à l'usure normale, à un manque d'entretien raisonnable et nécessaire, au non-respect des recommandations de Princecraft relatives à l'usage et à l'entretien de la remorque, à un usage impropre ou abusif, à un mauvais montage ou à une mauvaise installation de la remorque, ou à un remorquage inadéquat;
5. Dommages imputables à des réparations inappropriées ou à des modifications non autorisées;

6. Toute remorque utilisée pour un bateau servant à des fins commerciales (l'expression «à des fins commerciales» telle qu'elle est utilisée dans les présentes, signifie qu'une embarcation est utilisée pour les affaires ou des activités générant des revenus);
 7. Remorque qui a fait l'objet d'un sauvetage, qui a été déclarée perte totale ou qui est réputée perte totale pour quelle que raison que ce soit;
 8. Pannes ou défauts imputables au non-respect des spécifications du fabricant, y compris une charge utile dépassant les recommandations indiquées;
 9. Tout élément excédant les limites de garantie explicites précisées dans toute garantie limitée de Princecraft;
 10. Autre que dans la mesure exigée par les lois en vigueur sur les rappels, tout défaut de fabrication ou réparation nécessitant des modifications à la remorque.
-

SEULS RECOURS

EN CAS DE VICES DE MATIÈRE OU DE FABRICATION COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DES PIÈCES OU DES COMPOSANTES DÉFECTUEUSES CONSTITUENT LES SEULS ET UNIQUES RECOURS CONTRE PRINCECRAFT EN CAS DE RÉCLAMATION QUELLE QU'ELLE SOIT POUR PRÉJUDICE FINANCIER RÉSULTANT D'UN PRODUIT DÉFECTUEUX. En vertu des politiques et pratiques environnementales, Princecraft se réserve le droit d'utiliser des produits ou des pièces remis en état, réusinés ou réparés pour la réparation ou le remplacement, selon la garantie. Ces produits et ces pièces seront comparables en fonction et en rendement au produit ou à la pièce d'origine et seront couverts par la garantie d'origine, et ce, pour toute la période restante de la garantie. Le coût de toute réparation ou de tout remplacement aux termes de la garantie limitée ne peut en aucun cas être supérieur à la juste valeur marchande du produit à la date de la réclamation présentée par le propriétaire. L'acceptation d'un produit retourné ou d'un remboursement par Princecraft n'est pas une admission que le produit est défectueux. Les produits remplacés deviennent la propriété de Princecraft.

AUTRES RESTRICTIONS

PRINCECRAFT N'OFFRE PAS D'AUTRES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES SUR CETTE REMORQUE, À PART CELLES QUI SONT STIPULÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. TOUTES LES AUTRES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS CELLES DE NÉGOCIABILITÉ OU D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE, SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES. PRINCECRAFT DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRÉJUDICES FINANCIERS DÉCOULANT D'UNE RÉCLAMATION POUR L'UNE DES RAISONS SUIVANTES : PRODUIT DÉFECTUEUX, NÉGLIGENCE, DÉFAUT DE CONCEPTION OU DE FABRICATION, LACUNE AU NIVEAU DES AVERTISSEMENTS OU DES INSTRUCTIONS ET DÉCLINE TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ QUI N'EST PAS EXPRESSÉMENT COUVERTE PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE NÉGOCIABILITÉ OU D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE EST ABANDONNÉE. DANS LA MESURE OÙ LA GARANTIE IMPLICITE NE PEUT ÊTRE ABANDONNÉE, ELLE EST LIMITÉE À LA PLUS COURTE DURÉE ENTRE UNE PÉRIODE D'UN AN À PARTIR DE LA DATE DE LIVRAISON À L'ACHETEUR AU DÉTAIL INITIAL OU LA DURÉE RESPECTIVE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NI PRINCECRAFT NI LE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE LA PERTE DE L'USAGE DE LA REMORQUE DE BATEAU, D'UNE PERTE DE TEMPS, DES INCONVÉNIENTS, DES PRÉJUDICES COMMERCIAUX OU DES DOMMAGES INDIRECTS. COMME CERTAINS ÉTATS (OU TERRITOIRES) NE PERMETTENT AUCUNE RESTRICTION QUANT À LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES, LA RESTRICTION CI-DESSUS POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER. CERTAINS ÉTATS (OU TERRITOIRES) NE PERMETTENT PAS NON PLUS D'EXCLURE OU DE LIMITER LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS; LES RESTRICTIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS POURRAIENT DONC NE PAS ÊTRE APPLICABLES. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS PARTICULIERS RECONNUS PAR LA LOI, ET LE PROPRIÉTAIRE POURRAIT ÉGALEMENT BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS POUVANT DIFFÉRER D'UN ÉTAT À UN AUTRE OU D'UN PAYS À UN AUTRE.

LES CONSOMMATEURS AU DÉTAIL DE LA RÉGION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE PEUVENT AVOIR DES DROITS LÉGAUX APPLICABLES SELON LES RÈGLES DE LA LÉGISLATION NATIONALE CONCERNANT LA VENTE DE BIENS AU DÉTAIL NON RÉGIS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. LES DROITS LÉGAUX DES CONSOMMATEURS AU DÉTAIL APPLICABLES SELON LES RÈGLES DE N'IMPORTE QUELLES LÉGISLATIONS NATIONALES CONCERNANT LA VENTE DE BIENS AU DÉTAIL NE DEVRAIENT PAS ÊTRE AFFECTÉS.

DÉLAI DE PRESCRIPTION

Aucune poursuite pour bris de garantie explicite ou implicite ne peut être intentée contre Princecraft avant l'expiration d'un délai d'un (1) an à partir de la date à laquelle s'est produit l'événement donnant le droit d'intenter une poursuite. La présente disposition ne confère pas aux consommateurs un droit de résiliation à l'encontre de Princecraft, lorsqu'un tel droit n'existe pas autrement aux termes de la loi applicable. Certains états peuvent ne pas permettre le délai de prescription. Ce délai peut possiblement ne pas s'appliquer à tous les consommateurs au détail.

ENREGISTREMENT ET POLITIQUE DE TRANSFERT DE GARANTIE

Veillez retourner la carte d'enregistrement de la garantie dans un délai de 30 jours à partir de la date de livraison de la remorque afin de valider la garantie. Vos coordonnées sont communiquées à nos employés, aux membres de notre groupe, à nos concessionnaires et à nos agences de marketing afin qu'ils puissent vous envoyer des avis sur nos produits, vous procurer les avantages offerts aux propriétaires, vous proposer des produits et des services et réaliser des sondages pour déterminer vos besoins. Si vous désirez consulter, corriger ou supprimer vos renseignements personnels contenus dans la base de données conservée dans les bureaux de Princecraft, au 725, rue St-Henri, Princeville (Québec), Canada, G6L 5C2, veuillez communiquer avec le Service du marketing de Princecraft au 1 800 395-8858. Pour plus de renseignements sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez notre site Web au www.princecraft.com.

La garantie limitée de Princecraft sur les remorques couvre uniquement le premier acheteur au détail. Elle n'est pas transférable à tout propriétaire subséquent de la remorque de bateau Princecraft.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Tous les travaux et toutes les réparations effectués aux termes de la garantie doivent être préalablement soumis à l'approbation du concessionnaire autorisé pour être couverts par la garantie limitée. Le propriétaire doit, avant l'expiration de la garantie limitée du propriétaire, aviser par écrit Princecraft de toute réclamation non réglée aux termes de la garantie, et le propriétaire doit donner à Princecraft la possibilité de régler le problème.

MODIFICATIONS ET DIVISIBILITÉ

Personne n'a le droit, par des actions, par défaut d'agir ou par des déclarations verbales ou écrites, de modifier les conditions de la présente garantie, ainsi que celles de tout autre document préparé de concert avec la vente de cette remorque, de renoncer à les appliquer sans avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite d'un membre de la direction de Princecraft. L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une ou de plusieurs des dispositions de la présente garantie ne devrait pas affecter la validité et l'applicabilité des autres dispositions.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE LA REMORQUE

PROCÉDURE LORS D'UN REMORQUAGE

1. Assurez-vous que la boule d'attelage se fixe bien à la main d'attache (coupleur). Elle doit être attachée fermement - pas trop lousse, pas trop serrée.
2. Sécurisez le coupleur à la boule d'attelage en utilisant une goupille de verrouillage et une clé. Un cadenas peut aussi être utilisé.
3. Attachez les chaînes ou les câbles de sécurité sous le coupleur (en les croisant, idéalement). Si possible, utilisez des manilles plutôt que des crochets standards en forme de « S ».
4. Attachez le câble d'arrêt d'urgence, aussi appelé câble de retenue.
5. **Feux de signalisation** : Attachez le câble d'alimentation des lumières au véhicule de remorquage. Inspectez les lumières afin de vous assurer que les lumières de la remorque, les lumières des freins et les clignotants fonctionnent comme il faut.
6. **Pneus** : Vérifiez la pression d'air (psi), préférablement lorsque les pneus sont froids. Vérifiez la pression d'air requise pour les pneus de votre remorque - la pression idéale devrait être indiquée sur le flanc des pneus.
7. **Moteur hors-bord** : Le moteur devrait toujours être levé quand vous remorquez votre embarcation pour ne pas que l'hélice/aileton touche l'asphalte quand vous circulez sur des bosses. Un amortisseur de chocs (*transom saver*) est requis afin de préserver intacte la structure de votre embarcation et éviter des coûts de réparation élevés.
8. **Bouchon de vidange** : Nous vous recommandons d'avoir un deuxième bouchon en votre possession, au cas où vous perdriez le premier. Si vous conduisez alors qu'il pleut beaucoup, il est toujours préférable de retirer le bouchon de vidange pour que l'eau se draine bien en cours de route. Il est aussi préférable de stationner votre embarcation sans le bouchon de vidange.
9. **Bimini** : Fermez le bimini pour ne pas qu'il se brise au vent en cours de route.
10. **Attaches remorque / tableau arrière** : Assurez-vous que le treuil de la remorque soit bien attaché à l'oeil de proue de l'embarcation, que votre chaîne de sécurité soit en bonne condition et que les courroies du tableau arrière soient solidement fixées.

INSPECTION ANNUELLE

Une inspection plus approfondie doit être faite annuellement sur la remorque.

1. **Pneus** : Inspectez les flancs pour s'assurer qu'ils ne soient pas fissurés et vérifiez la pression à l'intérieur de la roue.
2. **Feux de signalisation** : Vérifiez la condition de tous les feux. Les feux défectueux ou brisés doivent être remplacés.
3. **Main d'attache (coupleur)** : Vérifiez l'état de la main et son fonctionnement. Un ajustement et l'application d'une graisse sèche pourraient être nécessaires.
4. **Chaînes de sécurité** : Vérifiez l'état des chaînes. Elles doivent être remplacées si elles sont brisées ou trop rouillées.
5. **Boulons de suspension** : Serrez toutes les vis sur la suspension de votre remorque et toutes les vis / tous les écrous visibles, car ils peuvent se détacher au fil du temps.
6. **Treuil et courroie du treuil** : Étendez la courroie afin de s'assurer qu'elle n'ait pas de coupures ou trop d'usure. Remplacez-la si nécessaire. Vérifiez également le bon fonctionnement du treuil.
7. **Roulements à bille ou moyeux** : Les moyeux Vault sont scellés. Il est donc impossible de les ouvrir pour leur maintenance. Afin de vérifier leur état, après un long trajet, vérifiez la chaleur qui pourrait se dégager du moyeu en le touchant avec votre main. Si la chaleur est très haute, c'est signe que les roulements commencent à faire défaut.
8. **Écrous de roues** : Quand vous inspectez les moyeux, assurez-vous que les écrous de roues soient bien serrés. Mieux encore, placez une clé dynamométrique dessus pour vérifier la mesure pied-livre appropriée.



PRINCECRAFT



TRAILERS

**2018 EXPRESS
LIMITED WARRANTY**

WELCOME

ABOARD THE

PRINCECRAFT

FAMILY

Princecraft Boats, Inc. ("Princecraft") provides the following limited warranty to the original retail purchaser of each **2018** model boat trailer manufactured by REMEQ, Inc. and distributed by Princecraft, if purchased from an authorized dealer in the United States and Canada and operated under normal, non-commercial use ("Boat Trailer"), subject to the remedies, exclusions and limitations set out in this Limited Warranty.

Limited One-Year Parts and Components Warranty

The authorized dealer will repair or replace any defect in material or workmanship on the Boat Trailer within one (1) year of the date of delivery of the Boat Trailer to the original retail owner. This Limited One-Year Parts and Components Warranty does not apply to any items expressly covered or excluded by other sections of Princecraft's Express Limited Warranty.

Limited Two-Year Paint/Rust Warranty

The authorized dealer will repair any peeling or rust on the original Boat Trailer within two (2) years of the date of delivery of the Boat Trailer to the original retail owner.

EXCLUSIONS

This Limited Warranty Does Not Cover:

1. Boat Trailers owned by parties other than the original retail owner;
2. Winch strap assembly, light bulbs, brake system, tire, wood bunk and load guide;
3. Corrosion and damage to paint or galvanization due to road hazards;
4. Any failure or defect caused by accidents: theft; normal wear and tear; failure to provide reasonable and necessary maintenance; failure to comply with Princecraft's recommendations relating to use and care of the Boat Trailer; abusive/improper use; improper trailer set-up, or improper trailering;
5. Damage due to improper repairs or modifications without authorization;

6. Any trailer for a boat used for Commercial Purposes (Commercial Purposes, as used herein, includes but is not limited to any for-profit use);
 7. Any trailer which has been salvaged or declared a total loss or a constructive total loss for any reason not covered by this limited warranty;
 8. Any failure or defect caused by alterations from factory specifications, including overloading in excess of published capacity rating;
 9. Any item exceeding the expressed coverage limits specified in any Princecraft Limited Warranty;
 10. Any defect or repair requiring redesign of the Trailer, except pursuant to the recall laws of any jurisdiction.
-

SOLE REMEDY

THE REMEDY OF REPAIR OR REPLACEMENT OF PARTS OR MATERIALS THAT ARE FOUND TO BE DEFECTIVE IN FACTORY MATERIALS OR WORKMANSHIP COVERED BY THIS LIMITED WARRANTY SHALL CONSTITUTE THE OWNER'S SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY AGAINST PRINCECRAFT FOR ANY CLAIMS WHATSOEVER OF ECONOMIC LOSS RESULTING FROM PRODUCT FAILURE. In keeping with environmental policies and practices, Princecraft reserves the right to utilize reconditioned, refurbished, repaired or remanufactured products or parts in the warranty repair or replacement process. Such products and parts will be comparable in function and performance to an original product or part and warranted for the remainder of the original warranty period. In no event shall any repair or replacement under this Limited Warranty exceed the fair market value of the product as of the date of the owner's claim. Acceptance of any product returned or any refund provided by Princecraft shall not be deemed an admission that the product is defective. Products that are replaced become the property of Princecraft.

OTHER LIMITATIONS

EXCEPT AS SET FORTH HEREIN, THERE ARE NO OTHER WARRANTIES EITHER EXPRESS OR IMPLIED PROVIDED BY PRINCECRAFT ON THIS BOAT TRAILER. ALL OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING IMPLIED WARRANTIES OF FITNESS AND MERCHANTABILITY, ARE EXPRESSLY EXCLUDED. PRINCECRAFT FURTHER DISCLAIMS ANY LIABILITY FOR ECONOMIC LOSS ARISING FROM CLAIMS OF PRODUCT FAILURE, NEGLIGENCE, DEFECTIVE DESIGN, MANUFACTURING DEFECT, FAILURE TO WARN AND/OR INSTRUCT AND ANY OTHER THEORY OF LIABILITY NOT EXPRESSLY COVERED UNDER THE TERMS OF THIS LIMITED WARRANTY.

ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE IS DISCLAIMED. TO THE EXTENT THE IMPLIED WARRANTY CANNOT BE DISCLAIMED, IT IS LIMITED TO THE SHORTER OF ONE YEAR FROM THE DATE OF DELIVERY TO THE FIRST RETAIL OWNER OR THE DURATION OF THE RESPECTIVE EXPRESS LIMITED WARRANTIES STATED HEREIN. NEITHER PRINCECRAFT NOR THE AUTHORIZED DEALER SHALL HAVE ANY RESPONSIBILITY FOR LOSS OF USE OF THE TRAILER, LOSS OF TIME, INCONVENIENCE, COMMERCIAL LOSS OR CONSEQUENTIAL DAMAGES. SOME STATES (OR JURISDICTIONS) DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG ANY IMPLIED WARRANTY LASTS, SO THE ABOVE LIMITATION MAY NOT BE APPLICABLE. SOME STATES (OR JURISDICTIONS) DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS OR EXCLUSIONS MAY NOT BE APPLICABLE. THIS WARRANTY GIVES THE OWNER SPECIFIC LEGAL RIGHTS, AND THE OWNER MAY ALSO HAVE OTHER RIGHTS WHICH VARY FROM STATE TO STATE OR COUNTRY TO COUNTRY.

RETAIL CUSTOMERS IN THE EUROPEAN ECONOMIC AREA (EEA) MAY HAVE LEGAL RIGHTS UNDER APPLICABLE NATIONAL LEGISLATION REGARDING THE SALE OF RETAIL GOODS WHICH ARE NOT AFFECTED BY THIS LIMITED WARRANTY. THE RETAIL CUSTOMER'S LEGAL RIGHTS UNDER ANY APPLICABLE NATIONAL LEGISLATION REGARDING THE SALE OF RETAIL GOODS SHALL NOT BE AFFECTED.

STATUTE OF LIMITATIONS

Any action for breach of express or implied warranty against Princecraft shall be barred unless it is commenced within one (1) year from the date of accrual of such cause of action. This provision does not grant any consumer a right of rescission or against Princecraft where such right does not otherwise exist under applicable law. Some states may not allow the applicable statute of limitations for rescission or revocation to be reduced, so this provision may not apply to each retail owner.

REGISTRATION & WARRANTY TRANSFER POLICY

Please submit the limited warranty registration card within 30 days of delivery of the Boat Trailer in order to activate warranty coverage. Your contact information is disclosed to our employees, affiliates, dealers, and marketing agencies to provide product notification under the Federal Boat Safety Act, provide owner benefits, offer products & services, and conduct surveys to determine your needs. If you want to access, correct, or remove your personal information from our database located at Princecraft 725 St. Henri Street, Princeville, Quebec, Canada, G6L 5C2, please call the Princecraft Marketing Department at 1 800 395-8858. To find out more about our privacy practices visit our Website at www.princecraft.com.

Princecraft's Boat Trailer limited warranty extends only to the first retail owner. This limited warranty does not transfer to any subsequent retail owner of the Princecraft Boat Trailer.

OWNER'S OBLIGATION

All warranty work or repairs must be referred to the authorized dealer for authorization as a condition precedent to limited warranty coverage. Princecraft most receive written notice of any remaining warranty claims from the owner prior to the expiration of the owner's limited warranty, and the owner must allow Princecraft an opportunity to resolve the matter. Our privacy policies are available at www.princecraft.com.

MODIFICATIONS & SEVERABILITY

The terms and conditions contained herein, as well as those of any documents prepared in conjunction with the sale of this vessel may not be modified, altered or waived by any action, inaction, or representations, whether oral or in writing, except upon the expressed, written authority of a management level employee of Princecraft. The invalidity or unenforceability of any one or more of the provisions herein shall not affect the validity and enforceability of the other provisions.

Retain this portion for your records. *Conservez cette partie pour vos dossiers.*

Serial No *N° de série* 2REA _____

Purchase Date *Date de l'achat* _____ Y/A M/M D/J

Delivery Date *Date de livraison* _____ Y/A M/M D/J

Name *Nom* _____

Zip Code *Code postal* _____

Name *Nom* _____

Address *Adresse* _____

TRAILER CARE AND MAINTENANCE

GETTING YOUR TRAILER READY

1. Make sure your hitch ball is a perfect fit with your coupler. It must attach firmly - not too loosely, not too tight.
2. Using a locking hitch pin or padlock, secure the coupler to the hitch.
3. Attach the safety chains and cables (ideally crossing them). If possible, use shackles instead of hooks.
4. Attach the emergency stop cable.
5. **Lights:** Attach the light cable to the vehicle cable. Check if all the trailer lights, brake lights and turn signal flashers are working properly.
6. **Tires:** Check your tire pressure, preferably when the tires are cold. Check the PSI required for your trailer tires - the ideal PSI range should be marked on the tire.
7. **Outboard engines:** Make sure your engine is raised when trailering so it doesn't hit the road when going over bumps. A transom saver is necessary to preserve the structural integrity of your boat and to prevent expensive repair costs.
8. **Drain plug:** We recommend carrying a spare plug in case you lose the first one. When trailering in rainy conditions or when your boat is sitting on your trailer, we recommend removing the drain plug from its position.
9. **Bimini:** Always fold your bimini when trailering your boat as high winds may damage its structure or the canvas itself.
10. **Tie-downs:** Verify that the trailer winch is properly attached to your boat's bow eye, that your safety bow eye chain is in good condition, and that your transom straps are well fastened to the trailer.

ANNUAL INSPECTION

We recommend a more thorough annual inspection of your trailer that includes the following:

1. **Tires:** Verify that the sidewalls of your tires are not cracked and the tire pressure.
2. **Lights:** Ensure that all trailer lights are fully operational and replace burned or broken bulbs/ lights.
3. **Coupler:** Validate that your coupler still fits nicely with your hitch ball. Apply dry grease if needed.
4. **Security chains:** Check condition of the chains and replace them if they are in bad condition or too rusted.
5. **Suspension blades and bearings:** Tighten all the screws on your trailer suspension and all visible screws/ nuts as they can get loose over time.
6. **Winch and strap:** Extend the strap all the way out to verify that it doesn't have cuts or too much wear. Replace if needed.
7. **Hub bearings:** Vault hubs are sealed so there is no need to open them for lubrication. When traveling long distances, check periodically if the hubs get extremely hot. If that is the case, take your trailer in for servicing.
8. **Wheel nuts:** When inspecting your hubs, check that all the wheel nuts are tight. Ideally use a torque wrench to check for the proper foot-pound measurement.

Register your product NOW! Enregistrez votre produit dès MAINTENANT!

This card is for product registration. Failure to complete and return the card does not diminish the consumer's warranty rights. Cette carte sert uniquement pour l'enregistrement du produit. À défaut de remplir et de retourner la carte, les droits du consommateur à l'égard de la garantie ne sont diminués en rien.

Serial No N° de série 2REA _____ Y/A M/M D/J _____

Model Modèle _____ Y/A M/M D/J _____

Mr. M. Mrs. Mme English Langue Français

First Name Prénom _____

Address Adresse _____

City Ville _____

State Province _____

Dealer Concessionnaire _____

Dealer No N° concessionnaire _____

State Province _____

REGISTER ONLINE AT
www.princecraft.com/register

ENREGISTREZ-VOUS EN LIGNE
www.princecraft.com/enregistrement



PRINCECRAFT

ENREGISTREMENT D'EMBARCATION
BOAT REGISTRATION

BATEAUX PRINCECRAFT inc.
PRINCECRAFT BOATS inc.

725, rue St-Henri,
Princeville (Québec), Canada
G6L 5C2

